

PSE
MANIFESTO 2009 - CONTRIBUTION DU PS 67

Pour la République sociale européenne

*Alors que le traité de Lisbonne est en cours de ratification, les socialistes européens doivent affirmer, d'une part, la nécessité du **fédéralisme** comme méthode d'approfondissement de la construction européenne et, d'autre part, l'objectif de faire de l'Union une **puissance publique**.*

*La réalisation de cet objectif donnera corps à **la République sociale européenne** respectueuse des citoyens et de leur environnement ; elle reposera sur une **économie sociale et écologique**.*

*Pour atteindre ce but, les socialistes accordent la plus haute importance à la création d'un véritable **Parti socialiste européen** qui ne soit plus la confédération de partis nationaux mais qui soit porteur d'un projet et d'un programme politiques transcendant les frontières intérieures de l'Union.*

Pour l'Europe fédérale et la puissance publique européenne

La méthode Monnet, qui a consisté à créer des « *solidarités de fait* » entre Européens, grâce à des « *réalisations concrètes* », telle que la C.E.C.A., a certes montré son efficacité mais elle révèle aujourd'hui ses limites, ce qu'illustre la négociation des perspectives financières de l'Union au sein du Conseil européen où domine la logique de l'intérêt national quand c'est de l'intérêt général européen qu'il devrait s'agir.

Nous avons en effet besoin d'une gouvernance européenne supranationale, c'est-à-dire, d'une **gouvernance fédérale européenne**. Nous voyons donc resurgir ici la question institutionnelle, que l'adoption du traité de Lisbonne n'épuise pas. Tant que l'impulsion politique fondamentale de la construction européenne ne dépendra pas d'une institution de type fédéral plutôt qu'interétatique comme aujourd'hui avec le Conseil européen, il ne pourra y avoir de réel progrès dans la voie de l'intégration politique. La Commission, organe exécutif, et le Parlement européen, organe législatif, sont les seules institutions politiques qui transcendent aujourd'hui les intérêts nationaux. Le Conseil des ministres, en tant qu'organe législatif, est quant à lui l'institution où se traduit le principe de *participation* des Etats fédérés, inhérent au fédéralisme. L'institution d'une présidence stable (deux ans et demi renouvelables) et autonome du Conseil européen, grâce au traité de Lisbonne, devrait permettre d'aller dans le sens de l'expression de cet intérêt général européen tant recherché. Nous voulons un budget *européen* décidé en fonction des besoins de l'Union, alimenté par des ressources votées par le Parlement européen et non issu de l'addition des intérêts des Etats.

Le marché intérieur n'est que partiellement régulé, au sens où toutes les politiques d'accompagnement de l'ouverture de ce marché – politique régionale, cohésion économique et sociale, etc. – sont encore loin d'être toutes effectives, si l'on songe seulement au problème du « *dumping fiscal ou social* ». Les socialistes européens doivent évidemment œuvrer au renforcement de ces politiques et garantir la **solidarité européenne**.

Le droit européen le plus avancé en matière de régulation du marché est sans conteste celui de la concurrence. Il comprend deux volets : l'un s'appliquant aux entreprises, l'autre aux Etats. Si le droit appliqué aux entreprises (ententes, abus de position dominante, concentrations...) n'est *a priori* pas critiquable en soi (la lutte contre les monopoles est un combat historique de la Gauche) et même, est à porter au crédit de la construction européenne (il n'est qu'à voir l'affaire Microsoft), en revanche, le **régime juridique des aides d'Etat** mérite d'être revu. Si les restrictions apportées à ces aides peuvent se justifier eu égard aux distorsions de concurrence, il est clair qu'elles portent atteinte à l'action publique en matière économique et industrielle. À l'heure de la globalisation et de l'exacerbation de la compétition mondiale, le dogmatisme de la Commission nuit aux intérêts de l'Union face, par exemple, à des conglomérats tels que Gazprom. Des aménagements ont certes été

adoptés depuis les années 1990 (dérogations, règlements d'exemption...), mais les aides d'Etat demeurent fortement encadrées au détriment des investissements pour fonder une économie de la connaissance.

Si la capacité d'action des Etats se trouve ainsi amoindrie, il faut alors repenser l'*action publique* à l'échelle de l'Union européenne en passant du contrôle des aides d'Etat à la promotion des **aides de l'Union**, ce qui repose la question institutionnelle et budgétaire. L'Union européenne doit devenir une **puissance publique** capable de mener une politique monétaire, budgétaire, macro-économique et industrielle. Or la structure actuelle du budget communautaire et les compétences limitées du Parlement européen ne permettent pas aujourd'hui à l'Union « d'emprunter pour investir ».

En outre, la rigueur des règles procédurales relatives au contrôle *a priori* des concentrations d'entreprises peut rendre difficile la constitution de **groupes industriels de taille mondiale**. Pourtant, ce n'est qu'ainsi que l'Union sera capable de relever les « défis » de la rude compétition économique à l'œuvre à l'échelle planétaire et de jouer un rôle majeur dans la « régulation » des échanges mondiaux, dont les principes doivent également être définis en réformant les institutions internationales.

L'Union ne doit donc pas seulement être comprise comme un espace économique mais aussi comme une entité politique mondiale. Elle appelle un grand projet politique afin de fonder la République sociale européenne !!!

Pour la République sociale européenne

*Afin de donner pleinement son sens à la démocratie européenne, les citoyens de l'Union doivent pouvoir exercer leurs droits politiques au-delà des cadres nationaux afin que leurs débats vivifient la **société politique** de l'Union et structurent la **République sociale européenne**. Dans ce but, plusieurs réformes sont nécessaires.*

- La création d'un **véritable Parti socialiste européen** repose, conjointement, sur l'identification de ses **dirigeants**, sur la participation directe de ses **militants** et sur la définition de son **programme au cours de congrès d'orientation**. Ces objectifs sont nos priorités.

En outre, la coordination avec les partis socialistes nationaux mérite d'être renforcée. Les avancées récentes permises par le traité de Lisbonne vont dans ce sens (*i.e l'article 12 TUE modifié*) mais elles demeureront insuffisantes sans une ferme volonté politique.

- L'adoption d'une **procédure électorale uniforme** pour les élections européennes dans l'ensemble des États membres. Cet objectif est affirmé depuis le traité de Rome à l'article 138.3 CEE mais il se résume encore à quelques principes communs malgré les nombreuses résolutions adoptées par le Parlement européen.

Dans ce but, l'Union européenne devrait constituer une **circonscription électorale unique**. Il reviendrait aux partis politiques européens de composer leurs listes à l'échelle de l'Union, quitte à les subdiviser par grandes régions afin de rapprocher les électeurs et les députés européens. Ces grandes régions ne respecteraient pas obligatoirement le tracé des frontières entre Etats mais privilégieraient les **listes transfrontalières** associant des populations aux traditions culturelles et aux intérêts communs.

- La désignation comme **tête de liste**, pour l'ensemble de l'Union, du candidat de chaque parti politique européen pour la **présidence de la Commission européenne**.

Aujourd'hui, les citoyens de l'Union découvrent plusieurs semaines après la publication des résultats des élections le nom du nouveau président de la Commission. Cette situation est fortement préjudiciable au débat politique européen et contribue à renforcer l'abstention des électeurs. Peut-on imaginer des élections législatives en Allemagne ou au Royaume-Uni pour lesquelles les allemands ou les britanniques seraient invités à voter sans savoir quel Premier ministre pourrait être investi ? C'est pourtant le sort des citoyens de l'Union, un sort d'autant plus inacceptable que le président de la Commission a le monopole de propositions pour les

projets d'actes législatifs et qu'il devrait exercer ce rôle sur la base du **programme du parti politique majoritaire** au Parlement européen.

- Dans l'optique d'accroître la transparence du débat public communautaire, améliorer l'information des citoyens et garantir la représentation démocratique de la société civile, il convient de **renforcer le rôle du Conseil économique et social** ainsi que celui du **Comité des régions**.

Les processus décisionnels communautaires accordent une influence déterminante aux groupes d'intérêts, aux lobbies, agissant notamment auprès de la Commission et du Parlement lors de la rédaction des livres verts ou des livres blancs. Plusieurs textes ont été adoptés dans l'optique de garantir la transparence de ces interlocuteurs mais l'influence des lobbies n'est pas sans risques pour la démocratie, notamment à cause de la grande inégalité des moyens financiers dont ils disposent.

Aussi, plutôt que de conforter le rôle des groupes de pressions, dont les objectifs s'écartent trop souvent de l'intérêt général communautaire, il faut associer plus étroitement le **Conseil économique et social** et le **Comité des Régions** au processus décisionnel communautaire.

Pour l'économie sociale et écologique

L'autisme, voire le désintérêt pour les ressorts et les pratiques des marchés financiers, oblige aujourd'hui les socialistes à investir cet espace public afin d'apporter une réponse aux attentes des électeurs qui font défaut à la Gauche.

Parmi ces citoyens, il y a ceux qui ne se retrouvent plus, ou pas suffisamment dans les Partis socialistes européens, pourtant seuls capables de rassembler la Gauche, et ceux qui n'acceptent pas le flou doctrinal vis à vis des pratiques économiques qui régissent la planète.

*L'abstention n'est pas une fatalité aussi nous croyons utile de formuler les propositions suivantes en vue de fonder une **économie sociale et écologique**, de **réguler les marchés financiers** et de **partager équitablement les fruits du travail**.*

➤ **Sur l'économie sociale et écologique**

Aujourd'hui il n'y a qu'une méthode dans la gestion des échanges : c'est la loi de l'offre et de la demande et ce au niveau mondial. Ce système fonctionne cependant de manière très inégalitaire !! À l'attention des citoyens, véritables destinataires de la refonte des bases idéologiques du socialisme, il revient aux socialistes eux-mêmes de donner un contenu à l'économie sociale et écologique afin de rompre avec la loi du capitalisme et la recherche du seul profit individuel.

Le marché collecte aussi une épargne destinée au financement des entreprises, ce qui n'est pas neutre. Théoriquement le "marché" "s'autorégule" et l'économie avec.

Dans la pratique, **le marché ne s'autorégule pas**. Il détient néanmoins un pouvoir de fait : il modifie par sa propre spéculation les paramètres de l'offre ou de la demande ! Cet outil - actuellement incontournable - est d'une efficacité redoutable. En revanche, **l'économie sociale et écologique** repose sur la régulation ; dans ce but, le **marché doit être recadré, surveillé et canalisé à l'échelle européenne**

Propositions :

1- Commerce :

- ➔ Développer un **service des statistiques économiques** performant à l'échelle de l'Europe
- ➔ Établir des **conditions préservatrices** en cas d'OPA ou de participation d'un "fond souverain" ou d'une société étrangère à l'UE.

→ Rendre obligatoire l'**affichage des comparatifs de "prix"** et des "rapports qualité-prix" des "produits d'enseigne" ainsi que des produits hors UE, avec au moins 3 produits de marque UE. Comparatifs par organisme indépendant.

2- Fiscalité - Droit :

→ Rééquilibrer la fiscalité entre "**revenu du travail**" et "revenu du capital".

→ **Revoir les barèmes des transmissions de patrimoine** de manière à les rendre plus équitables (en supprimer leur gratuité tout en restant d'un coût symbolique pour les très petits patrimoines. Réduction des frais d'actes....

→ **Renforcer la coopération européenne entre les services fiscaux**, notamment pour lutter contre la fraude, les paradis fiscaux et les délocalisations "fiscales",

→ **Créer un droit pénal européen des affaires** et rendre beaucoup plus difficile la reprise d'une activité de chef d'entreprise pour les récidivistes des dépôts de bilan...

3- Réviser le régime des aides d'État :

→ Admettre, dans certains cas, les **prises de participation de l'Etat ou des Collectivités** en cas de nécessité de sauvetage économique,

→ **Faciliter les reprises d'entreprises** (par ex. en cas de délocalisation, faillite...) par le personnel désireux de poursuivre l'activité : Ex. des Scop...

➤ **Sur la régulation des marchés financiers**

→ Les crises financières récentes (*subprimes*, LBO...) ont nécessité l'intervention des **États et des banques centrales**, dont la banque centrale européenne, il s'agit d'une « nationalisation » des pertes.

Propositions :

→ L'Etat doit pouvoir **conserver une participation** - majoritaire ou non - dans toutes les entreprises ou branches "stratégiques".

→ **Imposer des limites d'interventions** aux banques, aux traders, aux agences de notation.

→ **Imposer et/ou effectuer des contrôles réguliers** sur l'activité bancaire.

→ Mettre en place une **régulation par l'impôt**, avec des taux dissuasifs lorsqu'il s'agit de gains sur des produits purement spéculatifs (*Warrants, Cfds, Day-trading...*) et interdire certaines pratiques à grande échelle : organisation artificielle de pénuries ou d'offres fictives, création de fonds spéculatifs sur les denrées alimentaires de base...

➤ **Sur le partage des fruits du travail au bénéfice des travailleurs**

Les crises financières de ces derniers mois mettent en évidence un profond déséquilibre dans le partage de la richesse : cette dernière bénéficie aux actionnaires au détriment des travailleurs et des investissements.

En outre, concernant le niveau des rémunérations, celles des cadres dirigeants est de 100, 200, 300 voire 500 fois le « SMIG ». Elles sont évidemment hors de notre conception de l'équité.

Propositions :

→ **Taxer** fortement les revenus qui dépassent 40 fois (*) le salaire moyen (* plafond proposé par H. Ford, preuve qu'on peut aussi viser plus bas !).

→ **Partager la valorisation** de l'entreprise entre les salariés, les investissements et les actionnaires. Tout salarié devrait recevoir de plein droit, une part de la *valorisation de " son" entreprise*, à proportion de ses salaires et primes acquises pendant sa carrière.